

**VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)**

**CONSEIL MUNICIPAL  
18 DÉCEMBRE 2025**



Date de la convocation : 12/12/2025

Date d'affichage : 12/12/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ,Philippe Emmanuel CAILLÉ,Mélanie VAUCHEL,Michel PHILIPPE,Patricia RENAULT,Jérôme ROBERT,Margaux VANTHOURNOUT,Aurélien BEHEN GARAY,Marie MABILLE,Hervé ADEUX,Christine LEROY,Isabelle HERBERT,Grégory DEREN,Basile BERNARD,Hélène SOLER,Jean-Marie LÉGUILLOU,Stéphane BERTOLETTI,Grégoire POUPON,Vincent BOURGES,Bruno COLESSE,Catherine GENDRE,Marie-Françoise GUGUIN,Nicole BERCES,Gildas QUÉRÉ,Philippe COUVREUR,Isabelle SAINT BONNET

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Gaëlle RICHET pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ,Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD,Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL,Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN,M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ,M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERCES

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle HERBERT

**7 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHEN GARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2025\_085

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5 et R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 13 novembre 2025,

**VILLE DE BOIS-GUILLAUME**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE**  
**DELIBERATION N°2025\_085**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251218-2025\_085-DE



Vu la délibération fixant les taux de fiscalité pour 2026,

Vu la délibération des AP/CP,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la Ville, tel qu'exposé ci-dessous et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP2026	RECETTES	BP2026
011 - charges à caractère général	3 480 806,00 €	002 - résultat reporté de fonctionnement	0,00 €
012 - charges de personnel et frais assimilés	6 950 000,00 €	013 - atténuations de charges	65 000,00 €
014 - atténuations de produits	325 624,00 €	70 - produits des services, du domaine et ventes diverses	1 333 132,00 €
022 - dépenses imprévues	0,00 €	73 - impôts et taxes	353 262,00 €
65 - autres charges de gestion courante	2 205 296,20 €	731 - fiscalité locale	11 629 010,00 €
66 - charges financières	65 000,00 €	74 - dotations, subventions et participations	906 595,00 €
67 - charges exceptionnelles	5 000,00 €	75 - autres produits de gestion courante	578 221,00 €
68 - dotations aux amortissements et aux provisions	3 000,00 €	76 - produits financiers	7 817,00 €
<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>13 034 726,20 €</b>	<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>14 873 037,00 €</b>
023 - virement à la section d'investissement	1 238 310,80 €	042 - transferts entre sections	0,00 €
042 - transferts entre sections	600 000,00 €		
<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	<b>1 838 310,80 €</b>	<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 873 037,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 873 037,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP2026	RECETTES	BP2026
001 - résultat reporté d'investissement	0,00 €	024 - produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
020 - dépenses imprévues	0,00 €	10 - dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	650 000,00 €
10 - dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	
16 - emprunts et dettes assimilées	562 398,81 €	13 - subventions d'investissement reçues	1 020 565,00 €
20 - immobilisations incorporelles	108 055,32 €	16 - emprunts et dettes assimilées	0,00 €
204 - subventions d'équipement versées	76 000,00 €	27 - autres immobilisations financières	76 277,00 €
21 - immobilisations corporelles	2 221 143,80 €		
23 - immobilisations en cours	617 054,87 €		
26 - participations et créances rattachées	500,00 €		
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €		
<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>3 585 152,80 €</b>	<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>1 746 842,00 €</b>
040 - transferts entre sections		021 - virement de la section de fonctionnement	1 238 310,80 €
041 - opérations patrimoniales	300 000,00 €	040 - transferts entre sections	600 000,00 €
		041 - opérations patrimoniales	300 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	<b>2 138 310,80 €</b>
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 885 152,80 €</b>	<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 885 152,80 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 758 189,80 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 758 189,80 €</b>

**APPROUVE** l'attribution d'une participation d'un montant maximal de 500 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bois-Guillaume au titre de l'exercice 2026, dont le versement sera fractionné par trimestre.

**APPROUVE** l'attribution d'une participation, dont le montant sera établi par les appels de fonds mensuels à recevoir et dans la limite de 695 385 €, au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective des villes de Bois-Guillaume et de Rouen (SIREST), au titre de l'exercice 2026.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE  
DELIBERATION N°2025\_085

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251218-2025\_085-DE



**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits du chapitre 012, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**APPROUVE** les restes à réaliser de l'exercice 2025 au budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la Ville.

-----  
1 absent : Karen YVAN

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES et Frédéric ABRAHAM votent contre cette délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 26 Contre : 6 Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*